

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 AVRIL 2021

Le sept avril deux mil vingt et un, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Arnaud BREUIL, maire.

Étaient présents : BREUIL Arnaud, BRIANÇON Aline, DELAPLANCHE Monique, GOURIELLEC Christine, PERRIN Alexandra. AUPY Éric, LOZACH Jean-Claude, GUYARD Martial, BERCHER Cindy, BRÉZILLON Jérôme, VERNIERS Quentin, GUYARD Murielle

Excusé ayant donné procuration : CAROFF Philippe à BREUIL Arnaud,

Absents : GILLES Sylvain, LE CORNEC Corinne

Secrétaire de séance : GUYARD Murielle.

Date de la convocation : 1er avril 2021

Le conseil a délibéré sur les sujets suivants :

1) Nomination du secrétaire de séance :

Madame GUYARD Murielle est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du 11 février 2021 :

Vote : 13 pour.

3) Compte administratif et compte de gestion 2020 :

Monsieur le Maire revient sur les éléments d'analyse principaux qui ont été présentés lors de la commission des finances. Pour rappel, l'année 2020 a été doublement exceptionnelle :

- une année d'élections qui, conjuguée à l'épidémie de Covid a retardé l'adoption des budgets des communes ;

- cette même épidémie de Covid et les confinements successifs ont retardé la réalisation de nombreux projets et empêché la tenue des commissions. Pour ce qui nous concerne, ceux liés à la préservation du patrimoine qui représentaient l'essentiel des dépenses d'investissement.

Les impacts de la crise COVID ont cependant été limités sur les comptes de la commune : sur les sections (fonctionnement et investissement) mais a provoqué des moindres dépenses, tant dans la section de fonctionnement que sur la section investissement. Concernant cette dernière, il s'agit de restes à réaliser qui ne remettent pas en cause les investissements prévus.

Monsieur le Maire présente donc le Compte Administratif 2020 qui est conforme au compte de gestion et quitte la salle.

En fonctionnement excédent de 140 052,14 €

En investissement déficit de 5 796,83 €

Reste à réaliser en dépense de 28 688 € et en recette 0 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le doyen, Monsieur LOZACH Jean-Claude prend la présidence de la séance, demande s'il y a des questions et soumet le Compte Administratif au vote.

Vote : 11 pour.

4) Vote des taux de fiscalité communale :

Le budget primitif 2021 qui sera étudié dans le détail aux points suivants de l'ordre du jour du présent conseil est présenté en équilibre à hauteur de 417 449.00€ en section de fonctionnement et à hauteur de 76 091.00€ en section d'investissement.

Cet équilibre est obtenu **sans augmentation des taxes communales**.

M. le Maire propose donc que ces taux restent inchangés pour 2021 et les soumet au Conseil.

Taux des taxes communales :

Taxe foncière (bâti) : 37,31 %

Taxe foncière (non bâti) : 32,03 %

Vote : 13 pour.

5) Affectation du résultat :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé en fonctionnement de = + 140 052,14 €,
- Un déficit cumulé d'Investissement de = + 5 796,83 €,

- Un Reste à réaliser en Dépense de = - 28 688 €
- Un Reste à réaliser en Recette de = 0 €.

- Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suite :

. A titre obligatoire :

Au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur du déficit de 22 891,17 €

. Le SOLDE disponible de 117 160,97 € est affecté comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R. ligne 002),
soit : 117 160,97 €

Vote : 13 pour

6) Etude de la section de fonctionnement :

Monsieur le Maire présente les chiffres de la section de fonctionnement.

Le point important à noter, conséquence des exercices des années passées est l'augmentation du résultat de fonctionnement.

Le budget étant présenté et voté à l'équilibre, cela nous permet d'avoir un « fond de roulement » pour investir dans les prochaines années.

Pour la partie dépense, M. le Maire présente plusieurs points saillants :

- La ligne 617 qui permet de stocker « nos excédents » est donc en forte augmentation
- Nous maintenons la ligne fête et cérémonies en espérant pouvoir organiser des moments de convivialité sur la fin d'année, notamment le 14 juillet en fonction de l'évolution de la situation sanitaire

- Malgré la baisse des indemnités versées au Maire suite à la décision du conseil municipal, ces dernières avaient augmenté pour tous le Maire et les adjoints au regard des nouveaux barèmes
- La contribution au SIRP, calculée sur le nombre d'enfants scolarisés et le nombre d'habitants auraient dû augmenter davantage, mais le Conseil du SIRP de la semaine précédente a décidé de réduire de 1% les contributions versées par les communes, d'où la relative stabilité par rapport à 2020.

7) Etude de la section d'investissement :

M. le Maire rappelle que l'année particulière que nous venons de vivre avec l'épidémie de Covid n'a pas permis de réunir les commissions communales. Or, c'est bien ces dernières qui doivent nous aider à proposer des projets dont la réalisation passe par l'adoption du budget d'investissement. L'appel à projets lancé l'été dernier a cependant permis de faire remonter des pistes qui peuvent déjà donner lieu à des investissements en 2021, sans présager des autres suites qui pourront y être apportées. La réalisation et la mise en œuvre se fera de façon concertée après la réunion des commissions, dès que la situation sanitaire le permettra.

Suite à échanges et débats au sein du Conseil, les principaux investissements programmés pour 2021 sont :

- un budget pour des plantations d'arbres et d'arbustes ;
- L'aménagement du chemin des près et le raccordement au chemin du lavoir pour la création d'une boucle de promenade sur Dancourt
- L'inscription d'une ligne budgétaire liée à l'opportunité d'avoir un soutien du Conseil départemental pour faire la totalité du toit de la chapelle (et non seulement la moitié comme budgété en 2020) ;
- L'entretien et la remise en l'état de plusieurs chemins communaux
- Achat de mobilier urbain (bancs et poubelles, notamment pour les arrêts de bus).

8) Vote du Budget 2021 :

Le budget 2021 primitif est présenté par le Maire sur la base des échanges présentés aux points précédents.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 417 449 € et en investissement à 76 091 €.

Mise au vote du budget 2021.

Vote : 13 pour.

9) Questions diverses :

- **Syndicat intercommunal du regroupement pédagogique**
- Madame Alexandra PERRIN, directrice de l'école maternelle, informe le conseil municipal de la baisse des effectifs à l'école maternelle et en primaire ce qui risque d'entraîner une fermeture de classe dans l'avenir.
- Monsieur le Maire explique par ailleurs que des travaux vont être réalisés dans l'entrée de l'école primaire ainsi que dans le préau du bas. Il est demandé que les comptes rendus du SIRP soient envoyés à tous les conseillers.

- **Syndicat des Eaux de Ruffin**
- Monsieur le Maire signale que les tarifs au syndicat des eaux de Ruffin vont subir une légère augmentation. M. Jean-Claude LOZACH, représentant de la Commune auprès de ce syndicat, explique que plusieurs solutions ont été proposées pour harmoniser le prix de l'eau. Plutôt que de proposer une augmentation en pourcentage qui n'aurait fait qu'accroître les écarts déjà existants et importants entre communes, qu'il a été décidé d'une augmentation de 3 centimes par m³ pour chaque collectivité.
- **Campagne de vaccination**
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur la campagne de vaccination. Le centre d'Epernon est géré par les communes de la CCPEIDF. La volonté de préserver un maximum de créneaux pour nos administrés a été privilégiée, afin notamment de permettre à tous ceux qui n'avaient et qui ne peuvent se rendre sur d'autres centres d'y accéder par notre intermédiaire. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de contacter tous les habitants du village (des plus âgés aux plus jeunes) pour leur proposer les créneaux dont nous disposons (proportionnels au nombre d'habitants). Cela nous permet d'avoir un taux de vaccination déjà très élevé pour nos plus anciens.
- M. le Maire se félicite de la très bonne entente entre communes et de l'investissement de nombreux bénévoles pour faire fonctionner le centre tous les WE. Il remercie particulièrement Madame Christine JUCHET, la secrétaire de Mairie pour l'attention portée à nos plus anciens dans ce contexte difficile, ainsi que les bénévoles et volontaires de Senantes qui aident le week-end et contribuent à l'efficacité du centre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.